
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Tiron d'un contrat de rente annuelle de 37 liv. 10 s. ainsi que de trois années d'arrérage qui lui sont dues, lors de la séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Tiron d'un contrat de rente annuelle de 37 liv. 10 s. ainsi que de trois années d'arrérage qui lui sont dues, lors de la séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37645_t1_0414_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

formant le restant de l'argenterie qui décorait ci-devant son église paroissiale. Il y a déjà en ce genre un envoi pour le moins aussi considérable. Dis à la Convention que cela ira et que cela va; que son énergie a sauvé la chose publique, que nous lui rendons grâce, que jamais nous ne formâmes de vœu plus sincère que de la voir rester à son poste jusqu'à ce que la liberté soit consolidée sur des bases inébranlables.

« Dis-lui encore que nous voyons avec plaisir la raison succéder au fanatisme et que nous sommes garantis que les citoyens de notre ville seront toujours jaloux de ne le céder à personne en patriotisme; qu'ils s'efforceront, par tous les sacrifices qui seront en leur pouvoir, de montrer qu'ils sont à la hauteur des circonstances et qu'ils ont jour et nuit l'œil fixé sur le fanal qui luit sur la montagne à l'aide duquel ils espèrent ne s'égarer jamais.

« *Signé à la minute : les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Vesoul.* »

Copie de la seconde lettre écrite le 12 frimaire, au Président de la Convention.

« Depuis notre dernière missive qui annonça à la Convention un envoi considérable d'argenterie, la caisse qui contenait les différents objets de ce même envoi a été rouverte et augmentée d'un ostensor très grand, d'un ciboire et de quatre beaux calices le tout du poids de trente six marcs sept onces sept gros.

« Dis à la Convention, citoyen Président, que nous nous dépouillons sans regret de ces vases inutiles, qu'il ne nous manque qu'une satisfaction, ce serait celle d'ajouter au sacrifice de ces effets précieux dont le poids se monte, y compris le premier envoi fait à la fabrique des monnaies à Lyon, à 316 marcs 6 gros, les preuves éclatantes de notre haine pour les tyrans, le fanatisme et le fédéralisme; comme aussi de notre ardent amour pour la liberté, l'égalité, la République et la Montagne. Peut-être un jour la fortune servira nos desirs en nous offrant l'occasion de démontrer que nous fûmes les premiers enfants de la Révolution et que nous mourrions ses intrépides défenseurs.

« *Signé à la minute : DAVAL, maire; PIERRON, TIXERAND, DAGUENET, GRISOT, GARNIER, Jean MOUGIN et BAUZON, procureur de la commune.*

« *Pour expédition à la minute :*

« *DAVAL, maire.* »

Le citoyen R. Marchant, ci-devant religieux, ne pouvant remettre ses lettres de prêtrise qu'il a livrées aux flammes depuis 4 ans, annonce à la Convention, que la seule offrande qu'il puisse faire, est celle de la pension de 900 livres que la nation lui paie, et lui en fait hommage autant pour ne plus être à charge à la République, que pour n'avoir plus rien qui lui rappelle son ancien métier.

Mention honorable (1).

Le citoyen Jussieu [ou Jussieu], président de la Société populaire de Trichy [ou Vichy], envoie un mémoire par lequel il propose de fêter les décades par des instructions et des jeux.

Mention honorable (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Jussieu, président de la Société populaire du district de Vichy, envoie un mémoire dans lequel il propose de fêter les décades par des instructions et des jeux.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique.

Le citoyen Tiron, sans-culotte de la commune de Crèpy, envoie un contrat de rente annuelle de 37 liv. 10 s., dont il fait don à la patrie, ainsi que de trois années d'arrérages qui lui sont dues.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (3).

La Société populaire et républicaine de Montivilliers a envoyé deux épaulettes en or.

Mention honorable (4).

Suit la lettre de la Société populaire et républicaine du canton de Montivilliers (5).

La Société populaire et républicaine du canton de Saint-Romain district de Montivilliers, département de la Seine-Inférieure, à la Convention nationale.

« Saint-Romain, le 27 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Nous vous faisons passer les épaulettes en or qu'un de nos membres, chef de la deuxième légion de la garde nationale du district, et président de notre société, a déposé sur le bureau dans la séance du 11 frimaire, en déclarant en faire don à la patrie, pour servir aux frais de la guerre, et les remplaçant par des épaulettes de laine.

« La Société, citoyens représentants, vous invite, d'après le vœu et désir des marchands de Saint-Romain, de vouloir bien accorder un bureau où ils puissent déposer les envois de marchandises qu'ils sont obligés de faire dans divers endroits, et faute de n'avoir pas de bureau pour faire écrire leurs envois, en les mettant aux voitures au passage, beaucoup ont été égarés. Pour remédier à cet inconvénient (toujours désagréable pour ceux auxquels cela arrive), nous vous invitons, citoyens représentants,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 136.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 136.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 137.

(5) *Archives nationales*, carton C 290, dossier 917, pièce 15.